

Commune de

## CERTIFICAT DE DECES

Art. 108 D.P.R. 3.11.2000 n.396

L'Officier d'Etat Civil

En conformité à ce qui résulte des Actes

CERTIFIE QUE

Né le [REDACTED] à [REDACTED] ([REDACTED])  
Acte N. [REDACTED] P. [REDACTED] année [REDACTED]

Est décédé le [REDACTED] à [REDACTED] ([REDACTED])

Acte N. [REDACTED] P. [REDACTED] année [REDACTED]

Comme il résulte du registre de l'Etat Civil de cette commune

Il est délivré en exemption de timbre conformément à l'art. 7, alinéa 5 Loi 29 décembre 1990, n.405

L'Officier de l'Etat Civil

Le présent certificat ne peut être produit aux organes de l'administration publique ou aux administrateurs privés des services publics - Art. 15 loi 183/2011

Le présent document a une validité de 6 mois à partir de la date de délivrance (art. 41 DPR n.445/2000)

**Attestation établie pour le compte de  
PETITES AFFICHES DES ALPES MARITIMES**

Paris, le

SCI [REDACTED]  
Société Civile Immobilière  
au capital de [REDACTED] €  
Siège social :

[REDACTED]  
[REDACTED] R.C.S. [REDACTED]

L'A.G.E. du [REDACTED] à la suite du  
décès de [REDACTED]  
et de la déclaration de succession de  
M. [REDACTED] décide  
de répartir les parts de M. [REDACTED]  
entre les associés  
héritiers et constate l'entrée du nou-  
vel associé, Mme [REDACTED] née  
à [REDACTED] le [REDACTED] et demeurant  
Via [REDACTED] à [REDACTED]  
a [REDACTED] conjoint survivant et  
héritière du défunt. En conséquence l'ar-  
ticle 7 des statuts sera modifié.

Cette annonce paraîtra dans le journal  
**PETITES AFFICHES DES ALPES MARITIMES**  
Habilité sur le département des Alpes-Maritimes  
du [REDACTED]

[REDACTED] Responsable Service Annonces légales